



CH-3003 Berne, OFT

Commission économique pour l'Europe des
Nations Unies (CEE-ONU)
Monsieur Olivier Kervella
Section des transports de marchandises dange-
reuses et des cargaisons spéciales
Palais des Nations
1211 Genève

Référence du dossier: 242.00/2013-03-14/231

Votre référence:

Notre référence: bub

Dossier traité par: Beat Bürgi

Berne, le 15 mars 2013

Reconnaissance de sociétés de classification dans le cadre de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

Monsieur,

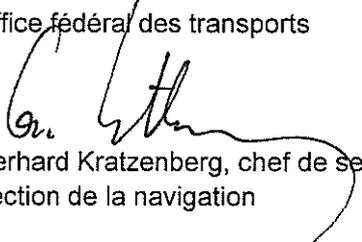
En tant qu'autorité compétente pour la Suisse et en application de la recommandation du comité d'administration y relative, l'office fédéral des transports (OFT) reconnaît les sociétés de classification suivantes (ADN 1.15.2.3 et 4):

- Germanischer Lloyd (GL)
- Bureau Veritas (BV)
- Lloyd's Register of Shipping (LR)

Nous vous remercions de communiquer cette information au comité d'administration et aux parties contractantes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral des transports



Gerhard Kratzenberg, chef de section
Section de la navigation



Référence du dossier: 242.00/2013-03-14/231

Copie par courriel à:

- Commission Centrale pour la Navigation du Rhin
Monsieur Dieter Michael Saha, Palais du Rhin, 2, place de la République
67082 Strasbourg Cedex
d.m.saha@ccr-zkr.org

Interne par pointeur à:

- bub, bum